

# **Prolongation de la période de candidatures au Programme d'artistes en résidence du gouvernement du Nunavut pour 2025**

**Date de début :** 22 janvier 2025

**Date de fin :** 9 février 2025

**À l'échelle du Nunavut**

**120 s**

---

La date limite pour soumettre une candidature comme artiste en résidence au pavillon Qaumajuq du Musée des beaux-arts de Winnipeg a été repoussée au 9 février 2025, et nous encourageons les personnes inuites du Nunavut qui résident dans le territoire et s'adonnent aux arts visuels et médiatiques à postuler.

Le Programme d'artistes en résidence du gouvernement du Nunavut offre la possibilité de produire des œuvres, de conseiller le gouvernement du Nunavut quant à sa collection d'art inuit et de faire la promotion de celle-ci.

L'artiste dont la candidature sera retenue recevra un cachet de 10 000 \$ et une indemnité quotidienne ainsi qu'un logement à distance de marche du pavillon pour sa résidence de quatre semaines.

Le programme couvre également les frais de voyage aller-retour entre le hameau natif de l'artiste et Winnipeg ainsi que tout matériel se rattachant aux ateliers ou à d'autres événements publics.

L'artiste aura un accès quotidien à un studio au pavillon Qaumajuq ainsi qu'à l'équipement et aux établissements de la galerie réservés aux arts médiatiques.

En raison de contraintes d'espace et de préoccupations environnementales, nous ne sommes pas en mesure d'offrir un studio pour la sculpture sur pierre dans le cadre de ce programme.

Le choix des artistes en résidence est effectué par un comité composé de porte-paroles du gouvernement du Nunavut, de la Nunavut Tunngavik inc. et du pavillon Qaumajuq du Musée des beaux-arts de Winnipeg.

La nouvelle date pour le début du programme est le 7 mars 2025.

## **Directives pour présenter une candidature comme artiste en résidence**

Veillez inclure les éléments suivants dans votre dossier de candidature.

